



QUAND LA START-UP NATION RENCONTRE L'ALEA HUMAIN



par Laurence Roques
SAF Créteil,
Présidente du SAF

Jupiter ne connaît pas d'ennemis mais seulement des êtres perdus à qui il faudrait par la force ou la répétition expliquer l'intérêt des réformes.

Ainsi aux salariés licenciés qu'il est dans leur intérêt de voir leurs dommages et intérêts plafonnés afin de garantir leur existence.

Aux demandeurs d'asile qu'ils seront plus rapidement protégés en réduisant à 15 jours leur délai de recours contre les décisions de rejet de leur demande.

Aux prévenus qu'ils seront en sécurité à comparaître dans une cage ou derrière des barreaux.

Aux étrangers, aux détenus qu'il y va de leur dignité d'être jugés au travers d'un écran depuis leur centre de rétention ou leur prison, plutôt que de subir le mal des transports et l'attente entre deux escortes sur les bancs d'un tribunal...

Le projet de loi programmation de la justice, proposé au conseil des Ministres le 20 avril dernier n'échappe pas à la règle. Comme le répète à l'envi la Garde des Sceaux il faut *restaurer la confiance du citoyen à l'égard d'une institution qui est au cœur du contrat social et de l'état de droit, en simplifiant et modernisant la justice.* Nous sommes d'accord !

En même temps (!) le gouvernement s'apprête à imposer le contraire.

Il est vrai que la méthode laissait peu d'illusions sur le véritable dessein du gouvernement. Après une concertation de façade dans le cadre des cinq chantiers de la Justice ouverts en octobre, après avoir entretenu le flou sur le chantier de l'organisation



judiciaire et retardé au maximum la présentation des textes, le gouvernement dévoilait enfin son projet. Celui-ci confirmait les inquiétudes du SAF.

Loin de proposer une véritable réforme ambitieuse et efficace de la justice, qui passe de toute façon et quoiqu'il en soit des réformes par une nécessaire augmentation des moyens matériels et humains, impérative tant pour réduire les délais de jugement que pour offrir un service public de la justice de qualité à tous les justiciables, ce projet est mu par la seule volonté de *réduction des coûts* via la déjudiciarisation à outrance, la dématérialisation et la privatisation de la justice civile. Il valide une véritable justice de classe laquelle abandonne le justiciable le plus fragile à la loi du marché n'hésitant pas à ajouter à la fracture sociale, la fracture numérique et protège le milieu des affaires.

Pourtant l'algorithme de la Chancellerie était sûr de lui. La réforme devait plaire à tout le monde : les magistrats soulagés des audiences ne perdraient plus de temps à écouter les justiciables et se concentreraient sur leur office : rédiger des jugements, avec l'aide des open data ; les personnels de greffe dispensés de convoquer les justiciables gagneraient aussi du temps pour leur propres tâches. Les avocats et le justiciable gagneront donc du temps ainsi dispensés des audiences, de l'exercice vivant du débat contradictoire.

C'était sans compter sur l'**aléa humain**.

L'idéal de justice ou plus prosaïquement la défense du service public, lequel repose sur la gratuité, l'égalité et l'accessibilité, a conduit l'ensemble des professionnels de justice et pas seulement les avocats que nous sommes à s'opposer vigoureusement à ce projet.

Mais ne nous y trompons pas ! Si sous la pression de la profession, la Chancellerie concèdera de retirer la déjudiciarisation des ventes immobilières (ayant réalisé que cela assécherait les

L'IDÉAL DE JUSTICE OU PLUS PROSAÏQUEMENT LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC, LEQUEL REPOSE SUR LA GRATUITÉ, L'ÉGALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ, A CONDUIT L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE JUSTICE ET PAS SEULEMENT LES AVOCATS QUE NOUS SOMMES À S'OPPOSER VIGOUREUSEMENT À CE PROJET.

CARPA... alors que si un tel projet avait été débattu lors des chantiers Justice, l'erreur n'aurait pas été commise. La discussion vous dis-je !) et de rétablir la présence de l'avocat pour les audiences sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), le gouvernement n'a pas renoncé à son projet.

Au contraire, il continue à entretenir le flou sur le calendrier parlementaire puisqu'il a déjà transmis le projet de loi au sénat en procédure accélérée.

Aussi nous devons être vigilants et combattifs . À nous de proposer nos chantiers de la justice en y associant les justiciables lesquels peuvent également être étudiants, patients, cheminots...

